

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240320-D202423-DE
Reçu le 21/03/2024

délibération : L'an deux mille vingt quatre, le mercredi 20 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

D_2024_2_3

Nombre de conseillers en exercice : 18
Date de convocation du Conseil : 12 Mars 2024

Présents : 15
Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 17

Objet : Election des membres du CCAS

Pouvoirs :
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame CHEVALERIAS Annick

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie DULAC

Suite à la démission de Madame Céline CHOTYS en date du 17 janvier 2024, qui était membre du CCAS, il convient de la remplacer.

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre le Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 3 juillet 2023, a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 Membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L213-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS. Madame le Maire fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote,

DECLARE Mmes Véronique LANOË-MALIVERT, Stéphanie DULAC, Stéphanie GONTIER, Annick CHEVALÉRIAS élues pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Dirac.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 20/03/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 21/03/2024

